

Troisième partie

Fausse victoires, **vaines victoires**

Parmi les décisions obtenues, succès et échecs coexistent, souvent difficiles à démêler. Lorsque le recours est rejeté, la défaite est d'autant plus difficile à accepter qu'on reste persuadé que le Conseil d'État aurait pu ou dû statuer autrement qu'il ne l'a fait. Mais certaines victoires laissent elles aussi un goût amer. Ce sont d'abord celles où l'éclat de la victoire de principe a des retombées concrètes décevantes. Ce sont ensuite les victoires qui n'entraînent pas de modifications des pratiques ou qui sont contrecarrées par l'intervention du législateur ou du pouvoir réglementaire venant priver d'effet la décision du juge. Ce sont encore les victoires qui interviennent trop tardivement pour être d'une quelconque utilité. Il s'agit en somme de victoires « volées » (Nathalie Ferré).

Le cas des circulaires mérite, dans cette perspective, un examen spécifique. Elles constituent en effet le terrain par excellence de la tactique jurisprudentielle consistant à vider le texte de son venin par une interprétation (souvent « constructive ») qui évite de l'annuler – ce qui constitue précisément l'une des formes les plus pernicieuses de « victoires volées ». En contrepoint de cette vision contentieuse et critique, il était utile de recueillir, sous la forme d'une table ronde, le point de vue de ceux qui, en raison des fonctions de responsabilité qu'ils ont exercées dans l'administration, ont une approche plus concrète, soit comme rédacteurs de ces circulaires (Gérard Moreau, Jean-Marie Delarue), soit comme destinataires de ces mêmes circulaires (Yannick Blanc).

Le sort des demandeurs d'asile permet d'illustrer la réversibilité de certaines avancées jurisprudentielles et les retombées décevantes de ce progrès spectaculaire qu'a constitué l'instauration du référé-liberté (Jean-Pierre Alaux).

Certaines victoires sont vaines parce que les décisions juridictionnelles ne sont pas exécutées ou le sont tardivement, ce qui incite à réfléchir sur l'insuffisance des outils d'exécution, phénomène général, certes, mais particulièrement marqué dans les affaires qui concernent l'immigration (Jean-Michel Belorgey).

